

# **Lumières sur le huit**

**Une lecture historique  
de la fête du  
8 décembre à Lyon**

PHILIPPE DUJARDIN  
PIERRE-YVES SAUNIER

## **Fête unique en France, unique au monde ?**

La Fête lyonnaise du 8 décembre, ou Fête des Illuminations, ne cesse depuis cent cinquante ans de dérouler et renouveler ses effets. Elle a pu enchanter, susciter une aversion profonde, attirer une sympathie bonhomme. En tout état de cause, elle ne peut pas ne pas intriguer, par sa longévité, par la composition de ses traits, traits religieux originels mais aussi traits profanes rapidement associés aux premiers.

Il valait la peine, en cette année 2002, de préciser l'origine de cette fête, depuis peu dénommée Fête des Lumières. Mais aussi, d'ouvrir quelques fenêtres sur les enjeux dont elle a pu être l'objet, sur les inflexions qui ont conduit à lui prêter ses contours actuels.

**Philippe DUJARDIN** est politologue, chercheur au CNRS

**Pierre-Yves SAUNIER** est historien, chercheur au CNRS

## **Préface**

Pourquoi faudrait-il revenir aux origines et à l'histoire du 8 décembre ? Pourquoi la Ville de Lyon se devait-elle de publier la recherche de Philippe Dujardin et Pierre-Yves Saunier, jusqu'alors inexploitée ?

Déléguée par le Maire de Lyon aux Evénements et Animations Culturels, je mesure depuis avril 2001 les enjeux civiques à l'œuvre lors des fêtes populaires. Les moments de rassemblement, dans l'espace public, sont porteurs d'une force symbolique incomparable. La puissance publique a le devoir, aux côtés de la société civile, d'animer le débat public : dans quelle communauté vivons-nous ? Comment occupons-nous nos territoires ? Quel projet souhaitons-nous pour notre ville ?

Quand la fête advient dans l'espace public, ces questions sont posées : quels groupes sociaux s'emparent des rues et des places ? Que montrent-ils ? Quelles représentations du monde leur sont proposées ? Les espaces publics sont encore loin d'être, aujourd'hui, le lieu souhaité du civisme et de l'urbanité. À l'échelle de la métropole, un urbanisme sauvage, non maîtrisé, agrégeant brutalement des populations de statut et d'origine très divers, a engendré des délitements de l'espace urbain, des zones de non-lieu, des déséquilibres flagrants.

La fête, à la fois manifestation de la collectivité publique et expression du politique, est aussi initiative des acteurs de la société civile - artistes, commerçants, médiateurs sociaux et culturels, dirigeants d'entreprise ; elle nous renvoie à la pluralité de nos appartenances - territoriales, partisans, confessionnelles, socio-professionnelles... Comment vivre ensemble la cité, exprimant nos interrogations et notre diversité culturelle ? Comment mettre en visibilité nos traditions et notre modernité ?

La fête du 8 décembre est représentative de ces enjeux tout au long de son histoire. Plus encore, elle a force de légende et possède une magie dont la puissance a perduré tout au long des décennies.

Au-delà du simple divertissement et du positionnement actuel de l'événement qui le situe aujourd'hui au rang des manifestations culturelles et touristiques internationales, à l'instar du Défilé de la Biennale de la Danse et de la Fête de la Musique, Lyon 8 décembre - Fête des Lumières encourage les artistes, les opérateurs culturels et les acteurs locaux à faire œuvre de civisme, ensemble.

Cette publication n'est pas un aboutissement ; c'est le commencement d'une réflexion qui sera prochainement conduite au sein d'un conseil composé de chercheurs, d'artistes, de "faiseurs de villes", de "spécialistes de la fête". Cette recherche ouvre le débat et invite tous ceux qui le souhaitent, à nous rejoindre dans cette nouvelle aventure culturelle.

**Pascale BONNIEL CHALIER**

Adjointe au Maire

Déléguée aux Evénements et Animations Culturels

## **Sommaire**

- 1. Le premier 8 décembre**
- 2. 1852-2002 : à travers l'histoire**
  - 2.1. Illuminations privées**
  - 2.2. Devises**
  - 2.3. Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception**
  - 2.4. Le public**
  - 2.5. Un 8 décembre ordinaire : le programme de 1932**
  - 2.6. Les fêtes manquées**
  - 2.7. Eclairer ou illuminer ?**
  - 2.8. Faire sens**
  - 2.9. Politisation**
  - 2.10. Le mélange des genres**
  - 2.11. Particularisme**
  - 2.12. Le 8 décembre, attracteur symbolique ?**
  - 2.13. 1989 : traboules blues**
  - 2.14. Une politique publique festive**

### **Quelques repères bibliographiques**

- Sources imprimées sur Notre-Dame de Fourvière et le culte marial
- Petite chronologie mariale lyonnaise

## Introduction

L'histoire de la fête du 8 décembre à Lyon mérite-t-elle encore attention et enquête ? Trois séries de considérations, à tout le moins, incitent à une réponse positive.

La première est de correction de quelques approximations. Un lien direct est fréquemment établi entre cette fête et le Vœu de 1643, vœu par lequel les échevins confièrent à la Vierge Marie la garde de la cité menacée par la peste. Or, la Fête du 8 décembre n'est pas la commémoration de ce vœu. Si elle s'insère dans la longue durée de l'histoire du culte marial à Lyon, elle a son motif propre, sa logique propre, son contexte propre. On insiste, aussi, sur l'aspect unique de cette illumination, alors que c'est là une manière très répandue de célébrer un événement, officiel ou non, jusqu'au XIXe siècle : victoire militaire, visite d'un souverain, motif de réjouissance publique. De nombreuses brochures font valoir, également, le caractère "lyonnais" d'une telle fête. On peut faire observer qu'à l'instar de Marseille suite à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception en 1854, beaucoup de villes françaises connurent des illuminations pour la soirée du 8 décembre, et qu'aujourd'hui encore, villages et villes autour de Lyon voient de nombreuses flammes briller le soir de cette célébration.

La seconde est d'inscription de l'événement du 8 décembre dans la configuration socio-historique où il prend sens. L'insistance à présenter la fête comme une "tradition locale" tend à la renvoyer à un passé lointain, voire immémorial. Or l'événement, comme d'ailleurs de nombreuses "traditions" en Europe, a bien été créé, "inventé", au XIXe siècle. Les relations de l'événement, quant à elles, qu'elles soient saisies dans leur simultanéité ou leur succession, ne deviennent intelligibles qu'au regard des grands affrontements et clivages qui marquent l'histoire contemporaine de la France. Les récits et descriptions du 8 décembre ont participé à ces affrontements, autant qu'ils en ont subi l'influence.

La troisième est d'appréciation des étonnantes propriétés d'un rituel, remarquablement stable, à certains égards, mais aussi très tôt soumis à de radicales métamorphoses, l'invocation de la tradition masquant ses très significatives évolutions, depuis la première occurrence de 1852.

Dans le fil de ces considérations, nous tenterons de contribuer à l'écriture d'une histoire du 8 décembre - histoire par définition inachevée, puisque nous en sommes, à ce jour encore, les témoins et les acteurs, en traitant, avec précision, de son origine mais aussi en ouvrant quelques fenêtres sur les caractéristiques, les usages, les significations attachées à l'événement, au fil de cent cinquante ans d'histoire.

## 1. Le premier 8 décembre

L'histoire du 8 décembre est étroitement liée à celle des édifices religieux successivement établis sur le plateau de la colline de Fourvière. En juin 1850, suite à la décision de reconstruire le vétuste clocher de la chapelle dédiée à Notre-Dame et à Saint-Thomas Becket, le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, approuve un projet lancé par les laïcs de la Confrérie de Notre-Dame de Fourvière. Il s'agit, selon les termes de l'époque, d'élever "une statue de la Sainte Vierge colossale et dorée, dont l'éclat rayonnerait aux quatre points cardinaux, et que pourrait saluer de loin l'étranger qui a entendu parler des merveilles de ce sanctuaire vénéré". L'idée de construire un signal religieux sur la colline n'est pas inédite. Le projet de statue fait par exemple écho au projet de croix monumentale, illuminée au gaz, imaginé dans les années 1830. Dans les deux cas, on discerne la même volonté de montrer que Lyon, ville socialement et politiquement agitée en raison de l'influence des organisations libérales, républicaines, mutuellistes, socialistes, abrite aussi une population fidèle à la doctrine et aux préceptes du catholicisme romain. Édifier une croix ou une statue au-dessus de la ville est donc un défi, un avertissement aux mécréants, tout autant qu'un acte de foi et de dévotion.

Cette proposition suscite pourtant de nombreux débats, esthétiques et religieux, au sein même des milieux catholiques lyonnais. En effet, cette version "spectaculaire" du culte marial ne plaît pas à tout le monde, et le projet est critiqué comme contraire aux usages liturgiques et à la dignité du culte. Cependant, les partisans du projet, monarchistes légitimistes regroupés autour de la Confrérie de Notre-Dame de Fourvière et de *La Gazette de Lyon*, parviennent à emporter la décision du cardinal archevêque. Cela ne signifiait pas que toute discussion fût close, puisqu'il fallait encore définir quelle image de la Vierge allait être érigée au-dessus de la cité. Les représentations mariales peuvent, en effet, symboliser des vertus et qualités différentes par le choix de divers gestes et postures. Le programme du concours est défini et celui-ci, le 10 février 1851, couronne le projet du sculpteur lyonnais Fabisch, une Immaculée Conception aux mains tendues vers la ville. La quête publique qui doit fournir les fonds de l'entreprise commence le 12 avril de la même année. Un an plus tard, l'esquisse de la statue est terminée et l'on en prépare la fonte dans les ateliers de la Maison Lanfrey et Baud, sise cours Rambaud à Perrache.

À ce moment, la commission chargée des travaux hésite sur la date de l'inauguration du monument, plusieurs fêtes mariales se disputant sa faveur : choisira-t-on le jour de l'Assomption (15 août), ou celui de la Nativité de la Vierge (8 septembre) ? C'est finalement cette dernière date qui est choisie, l'une des dates majeures de la piété mariale lyonnaise. D'abord, pour le rappel commémoratif qu'elle permet, puisque c'est un 8 septembre que les échevins de Lyon avaient choisi en 1643 pour manifester leur vœu de placer leur cité sous la protection de la "très sainte et immaculée Vierge Marie". Mais aussi pour son actualité, puisque les célébrations publiques de cette fête ont été remises en vigueur par le Cardinal de Bonald en 1848 (en particulier la bénédiction donnée depuis la colline aux croyants assemblés sur les quais de la Saône). Cependant, cette occasion favorable ne peut être saisie. Au milieu du mois d'août, en effet, la Saône sort de son lit. Elle envahit les chantiers où l'on travaille à la fonte de la statue, rendant impossible son achèvement en temps voulu. Les travaux continuent donc à leur rythme. Le 28 octobre, on place les échafaudages autour du clocher, le 23 novembre, on commence à hisser les premiers éléments de la statue. À ce moment-là, comme le dit *La Gazette de Lyon*, on "espère" pouvoir faire l'inauguration le jour du 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception. C'est en effet la fête mariale la plus proche. De surcroît, même si cette célébration n'est pas encore une date majeure du calendrier liturgique romain, elle est

inscrite dans le calendrier liturgique lyonnais. Elle y est même présente de fort longue date : on y révère l'Immaculée Conception depuis le XIIe siècle, notamment en l'Eglise Saint-Martin d'Ainay. Sa célébration n'a cependant jamais revêtu d'aspect exceptionnel jusqu'à 1852, si l'on en juge par la discrétion des journaux sur les cérémonies religieuses de cette fête. Les préparatifs s'intensifient, et la pose de la statue est achevée dans l'après-midi du 25 novembre 1852. Un grand voile la recouvre pour la masquer jusqu'au jour de sa bénédiction par l'archevêque. Le programme des réjouissances se précise, non sans que l'archevêché ait écarté un possible report de la fête du mercredi 8 au dimanche 12 suivant, report qui eut permis aux travailleurs d'y assister en nombre. Les journaux de Lyon annoncent pour le 8 décembre la bénédiction de la statue à midi, les diverses processions religieuses (prêtres, séminaristes), les messes spéciales de la journée. Ils détaillent aussi le programme de la soirée. Il est prévu que la statue et l'église soient illuminées par des lampions, pratique courante dans les occasions de réjouissances publiques, à Lyon comme ailleurs, depuis fort longtemps. On annonce, qu'avec l'autorisation de l'archevêché, des feux de Bengale seront allumés sur le clocher à partir de sept heures du soir pour permettre aux fidèles de Lyon et du diocèse de découvrir la statue. En outre, il est stipulé qu'on fera partir du sommet de la colline un "grand nombre de fusées", que diverses fanfares se produiront et que la formule *Ave Maria 1643-1852* brillera en lettres de 10 mètres de haut sur la terrasse de la chapelle.

Le 7 décembre, les journaux signalent "qu'un grand nombre de personnes" se proposent d'illuminer les façades de leurs habitations et les statues de la Madone qui ornent nombre de maisons lyonnaises. *Le Courrier de Lyon* ajoute que "cet élan pieux qui va se propageant partout et recrutant dans toutes les classes de la société lyonnaise de nombreuses adhésions, imprimera à la solennité qui se prépare un caractère que nous appellerons exceptionnel". Tous les journaux donnent par ailleurs l'adresse d'un même dépôt de matériel d'illumination "porté et disposé à domicile sur demande". Ferblantiers et lampistes sont prêts, puisque quelques placards de publicité figurent dans le numéro de *La Gazette* de ce 7 décembre. Peut-on penser, par ailleurs, que comme à Villefranche-sur-Saône quelques jours plus tard, les prêtres de paroisse recommandèrent aux fidèles l'illumination pour remercier la Vierge de tous ses bienfaits pour la ville de Lyon ? S'il n'en est pas de preuves, on connaît néanmoins des sermons axés sur la reconnaissance due à la Vierge, tel celui prononcé par le chanoine Bouillard à la cathédrale le dimanche 5 décembre. Tout est donc prêt pour une grande fête, préparée avec soin comme il se doit.

Le mauvais temps contrarie l'ordonnancement prévu, les journaux de Lyon publiant, dans leur édition du matin, deux avis qui mentionnent l'ampleur des difficultés causées par l'instabilité d'une atmosphère orageuse. La foule est bien présente à la bénédiction de la statue à la mi-journée, mais le Vicaire général du diocèse avise les fidèles que les illuminations risquent, quant à elles, d'être annulées. Si les habitations du haut de la colline ne s'allument pas à dix-huit heures, fait-il savoir dans la presse, cela signifiera que l'illumination est reportée au dimanche suivant. Peu de temps après, l'abbé Jutet, maître des cérémonies, décide, en compagnie des notables catholiques qui avaient pris l'initiative des illuminations privées, et devant la persistance du mauvais temps, de renvoyer les réjouissances nocturnes à la date du 12 décembre afin que la démonstration puisse prendre toute son ampleur. Un avis officiel de report est placardé dans les rues de Lyon, et prêtres et laïcs s'en vont prévenir autant que possible les familles qui avaient annoncé leur volonté d'illuminer, craignant qu'une illumination partielle ne nuise à l'éclat de la fête. C'est alors que le temps se lève. Malgré le contrordre officiel, les illuminations privées commencent comme prévu aux alentours de dix-huit heures et ne cessent de s'amplifier. Certains des messagers envoyés pour annoncer le report sont même pris pour des athées déguisés en prêtres et promptement éconduits, alors

qu'on se bouscule chez les ferblantiers pour participer à la fête et que la foule envahit les rues.

La ville s'illumine. Les autorités religieuses suivent le mouvement, et l'archevêché, puis la chapelle de Fourvière se détachent dans la nuit, sans toutefois briller de tous les feux promis, puisque le montage des charpentes destinées à l'installation des feux de Bengale avait été différé. Les bâtiments publics et religieux brilleront bien de tous leurs feux, mais le dimanche 12 décembre, la grande illumination planifiée pour le 8 ayant lieu, cette fois, avec tout l'apparat initialement annoncé (fanfares, chorales...), à Lyon comme dans de nombreuses villes et villages des alentours. Une fête est née, marquée par l'enthousiasme populaire, en dépit des circonstances défavorables. Les commentateurs vont très vite en faire un objet de légende.

Dans les ouvrages consacrés à Notre-Dame de Fourvière jusqu'à 1914 (et encore aujourd'hui), c'est le caractère de spontanéité qui est principalement mis en exergue. Dès les lendemains de l'événement, une lettre publique de l'Archevêque et les comptes rendus de la presse insistaient sur ce point. Tout en montrant comment l'événement avait été préparé, ils faisaient néanmoins le récit de "quelque chose d'inattendu, d'inouï" (voir par exemple *Le Salut Public*, 9 décembre 1852). La relation des événements en devient paradoxale : on évoque l'affiche officielle appelant à illuminer au signal parti de la statue, le contrordre archiépiscopal diffusé par voie d'affichage, puis on insiste sur une illumination de la ville qui se produirait "par enchantement" ! La joie des catholiques, magnifiquement illustrée par la lettre du Cardinal de Bonald le 9 décembre, où le prélat confie l'émotion éprouvée la veille, explique certainement ce paradoxe qui peut laisser le lecteur contemporain perplexe. C'est que le succès de l'illumination est interprété comme un signe inespéré de la solidité de la foi, succès qui reconforte des catholiques lyonnais encore émus par le souvenir des troubles politiques de 1848 et 1849.

Le contrordre des autorités épiscopales, signe le plus évident de l'organisation de la soirée, devient ainsi, après coup, un élément qui grandit le caractère spontané de l'illumination : contrariée par les éléments, annulée par les autorités, l'illumination a eu lieu malgré tout. Pour les ardents propagandistes mariaux, c'est un indice supplémentaire de son caractère providentiel. Dominique Meynis, éminente figure catholique lyonnaise, synthétise ce geste en 1865, écrivant que Marie, seule, peut avoir inspiré cette illumination massive, simultanée : il n'y a pas d'explication naturelle, l'illumination "spontanée" du 8 décembre est un prodige marial supplémentaire. Membre de la commission nommée par l'archevêque en 1850 pour présider à la rénovation du sanctuaire et de la Confrérie de Notre-Dame de Fourvière, Dominique Meynis est parfaitement au fait des arcanes de l'histoire de la statue et de la cérémonie d'inauguration. Les diverses relations qu'il donne de la fête sont, à l'évidence, un instrument dans le combat politique et religieux. La fête, prodige renouvelé chaque année, atteste le pouvoir de la Vierge en son siège de Fourvière, elle est un gage de la force et de la constance de la dévotion mariale, une preuve de l'ancrage de la religion catholique à Lyon.

Cet agenda règle pour longtemps les évocations des illuminations dans les ouvrages mariaux, comme leurs comptes rendus dans les journaux catholiques. Ce n'est pas seulement une fête qui naît en 1852, mais aussi une manière d'en rendre compte.

## 2. 1852-2002 : à travers l'histoire

### 2.1 ILLUMINATIONS PRIVEES

Le promeneur des soirs de 8 décembre a du mal à relier la fête actuelle à ses origines religieuses. Pendant longtemps pourtant, les décorations religieuses de tous types ornaient les façades et les fenêtres de nombreux catholiques lyonnais, sans parler des couvents et établissements congréganistes qui rivalisaient en oriflammes et en phrases illuminées. Faisons un petit détour par les années 1850-60 pour en prendre la dimension. Les niches des statues de la Vierge qui décorent certains murs sont illuminées, les devises enflammées se découpent sur la nuit : "*Sub tuum præsidium* ", "*Ave* ", "*Ora pro nobis* ", "*Stella matutina* ", "*Turris eburnea* " [...]. Les lampions qui portent les initiales de la Vierge, les oriflammes aux couleurs mariales bleues et blanches, sont nombreux. Mais c'est compter sans les nombreuses chapelles installées dans les boutiques, dans les vitrines, derrière les vitres des fenêtres ou les barrières des soupiraux, voire en plein air, comme celle qui orne la porte cochère de la gendarmerie rue Sala en 1854, chapelles que l'on dresse autour de statues, souvent achetées pour l'occasion, reproduisant la Vierge du clocher de Fourvière. Les transparents peints sont nombreux et s'ornent de scènes religieuses parfois complexes. Le message peut en être politique comme celui qu'on pouvait admirer en 1859 à une fenêtre de la place Bellecour. Dans cette mise en garde contre la politique française vis-à-vis du Pape, un serpent s'approchait en bavant du blason pontifical, alors que la Vierge immaculée lui écrasait le crâne d'une main et protégeait la tiare papale de l'autre.

### 2.2 DEVISES

Indépendamment des multiples devises accrochées aux établissements religieux ou aux maisons privées, la grande phrase lumineuse qui trône sur les hauteurs de Fourvière est celle qui donne le ton à la fête. Financées par la Commission de Fourvière, plusieurs inscriptions se succèdent jusqu'au "A Marie Mère de Dieu" qui marque les 8 décembre contemporains. À côté du "Lyon à Marie" qui brille de 1852 jusqu'aux années 1960 à l'exception de quelques brèves périodes, on note par exemple qu'en 1854 "Credo" succède à "Ave Maria" installé deux ans auparavant, et qu'il cède la place à "Dieu protège la France" au milieu des années 1890, puis à "Reine de la paix protégez la France" en 1938, avant que ne revienne "Dieu protège la France" après la Seconde Guerre Mondiale. Ces changements ne sont pas fortuits et ressortissent de motifs religieux ou profanes : l'inscription de 1938 est, bien entendu, liée au contexte international et aux craintes de conflit qui ont culminé avec les accords de Munich en septembre. Celle de 1854 est liée à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception le 8 décembre de cette même année.

### 2.3 PROCLAMATION DU DOGME DE L'IMMACULEE CONCEPTION

La proclamation du dogme de l'Immaculée Conception intervient à quelques années de l'ouverture de l'un des plus longs pontificats de l'histoire du catholicisme romain, celui de Pie IX (1846-1878). Ce pontificat voit se poser de manière aiguë, dans le contexte de l'unification du royaume d'Italie, la question du statut des Etats pontificaux. Il se signale, également, par le soutien au développement de ces formes et objets de dévotion que sont le culte du Sacré-

Cœur, le culte du Saint-Sacrement et celui de la Vierge Marie. La dévotion mariale inspire la fondation de centaines de congrégations, masculines et féminines ; elle se nourrit des pèlerinages et des pratiques mises en place autour des apparitions de la Vierge (particulièrement celles de La Salette en 1846 et de Lourdes en 1858) et bénéficie de l'expansion du culte du rosaire auquel contribue la lyonnaise Pauline-Marie Jaricot. Le pontificat est marqué, enfin, par des actes doctrinaux d'une portée considérable. Ainsi de la publication, en 1864, de l'encyclique *Quanta Cura* et de son annexe, le *Syllabus*, ou catalogue des erreurs de l'époque moderne, publication qui entraîne force polémiques. Surtout, deux dogmes sont proclamés, le dogme de l'Immaculée Conception, en 1854, et celui de l'infaillibilité pontificale, en 1870. La proclamation du premier de ces dogmes, qui stipule que Marie "a été préservée intacte de toute souillure du péché originel dès l'instant de sa conception", contribue puissamment, dans les milieux catholiques, à la représentation de ce siècle comme siècle "marial".

## 2.4 LE PUBLIC

Dès la première année, les Lyonnais sont dans les rues et l'atmosphère carnavalesque que nous connaissons parfois aujourd'hui (jets de farine, chahuts) est manifeste. Dans les années 1850, les enfants font éclater des pétards et les groupes s'interpellent joyeusement. Mais la foule des soirs de 8 décembre n'est pas seulement la masse mouvante qui s'agglutine devant les vitrines ou les chorales. Elle est aussi organisée, notamment sous la forme des processions.

La guerre de 1870, avec l'occupation d'une partie du territoire par l'armée prussienne et la menace sur Lyon, voit apparaître les processions du 8 décembre, qui vont se maintenir dans le climat politique et social incertain du début des années 1870 (Commune de Paris, naissance de la III<sup>e</sup> République). Dans la lignée des pèlerinages liés aux grandes calamités naturelles (choléra, inondations), les catholiques et le clergé lyonnais organisent des processions en direction de Notre-Dame de Fourvière pour le 8 septembre, le 8 décembre et d'autres fêtes mariales. Celles du 8 décembre vont se maintenir grâce à une organisation assez vite rôdée, basée sur la séparation des sexes et la préparation religieuse. Pendant une semaine, les membres des œuvres catholiques suivent une séance d'instruction religieuse quotidienne, puis ils montent à Fourvière en chantant des cantiques ou en récitant le Rosaire, le dimanche le plus proche du 8 décembre pour les hommes et le jour même pour les femmes. Malgré les obstructions inventées par les autorités municipales et préfectorales, les processions continuent de monter vers Fourvière au prix de quelques petites ruses comme, par exemple, celle qui consiste à fractionner les pèlerins en petits groupes pour ne pas tomber sous le coup des arrêtés municipaux. L'interdiction de 1896 demeure l'une des plus marquantes par ses effets, soit une trentaine d'arrestations. Néanmoins, si les autorités civiles n'eurent pas raison des processions, le temps s'en chargea puisqu'elles ne reprurent pas après la Seconde Guerre Mondiale. Depuis 1986, toutefois, a lieu une Montée aux Lumières, due à l'initiative de l'association *Vieux Lyon en fête*. Soutenue par le Comité des fêtes de la Ville de Lyon, cette marche des Lyonnais "pour la paix et la fraternité", s'ordonne à mi-chemin des univers profane et religieux, puisqu'elle bénéficie également du concours d'une association religieuse dépendant du Diocèse de Lyon, laquelle a obtenu l'accueil des "pèlerins" par l'archevêque, sur la terrasse de Fourvière.

## 2.5 UN HUIT DECEMBRE ORDINAIRE : LE PROGRAMME DE 1932

7h30 : messe célébrée par le cardinal Maurin, archevêque de Lyon, à la basilique de Fourvière.

10h00 : pèlerinage du Chapitre de la cathédrale Saint-Jean jusqu'à la basilique et messe pontificale célébrée par le recteur de Fourvière avec chants et orgues.

14h00 : départ du pèlerinage des femmes depuis la place Saint-Paul, montée à Fourvière par la montée Saint-Barthélémy et la rue Cléberg. À la basilique, elles sont accueillies par le Cardinal archevêque et entendent une allocution du chanoine Mulsant sur le rôle de la femme dans le monde chrétien.

16h00 : vêpres solennelles de l'Immaculée Conception chantées par la maîtrise de Fourvière et la Schola des Maristes. À la fin de l'office, le recteur de Fourvière donne la bénédiction du Très Saint Sacrement à la foule qui se presse dans la basilique.

19h00 : à l'appel du bourdon de la cathédrale, les autres cloches répondent et les fenêtres s'illuminent. Les rues se remplissent rapidement d'une foule qui stationne sur les quais de Saône et dans les rues commerçantes.

## 2.6 LES FETES MANQUEES

Le premier 8 décembre, avec le report dû aux conditions climatiques, plaçait en quelque sorte la fête sous le signe des annulations. Celles-ci furent néanmoins rares, tant en raison de l'authentique attachement de la population lyonnaise que des efforts des membres de la Commission de Fourvière et des autorités de l'archevêché pour assurer chaque année la reconduction du geste de 1852. En dehors des rares reports occasionnés par une météo trop ingrate, il y eut bien quelques années sans lumière, ou avec moins de lumière, mais toujours par décision concertée et réfléchie. La guerre en est souvent la cause. Ainsi en 1914 où la Commission de Fourvière n'établit que la simple inscription "Dieu protège la France" et fait durer l'illumination de la basilique moins longtemps qu'à l'accoutumée. En 1916, l'illumination générale et celle de Fourvière sont interdites à cause d'un arrêté préfectoral sur l'éclairage et en 1941, la basilique est seule éclairée pendant deux heures à cause des restrictions. De 1939 à 1949, l'appel public aux illuminations est suspendu. Le cardinal Gerlier, arguant "des soucis de la population et des restrictions", n'autorise la reprise qu'en 1949, "année mariale". L'obscurité totale est plus rare. La nuit se fait en 1870 où la Commission de Fourvière et l'archevêché décident de ne pas illuminer la statue et l'église pour cause d'occupation du territoire ; en 1930 suite à un glissement de terrain qui fait de nombreuses victimes dans le quartier Saint-Jean, ou encore en 1939 et 1940. Sur un autre registre, on note qu'en 1871 l'archevêché et la Commission ont réussi à prévenir les manifestations habituelles qui entourent la fête pour mettre en exergue "la prière grave et solennelle d'une population en deuil". Les tirs de fusées, les ballons lumineux, les chants et les fanfares, la plupart financés par les paroisses et par la Commission de Fourvière, furent alors écartés.

## 2.7 ÉCLAIRER OU ILLUMINER ?

Si les bougies fournissent encore aujourd'hui l'essentiel des illuminations privées, l'illumination de la statue de Fabisch et des églises de Fourvière a su tirer parti des progrès technologiques. Des flammes de Bengale et des lampions, on est passé au gaz, puis à

l'électricité, en perfectionnant les manières d'illuminer (néons, lampes placées sur les arêtes pour souligner les lignes du bâtiment...). On trouve dans les procès-verbaux de la Commission de Fourvière, de nombreuses discussions sur les traités passés avec divers entrepreneurs de Lyon pour l'éclairage, où se lit le souci de limiter les coûts, mais aussi la volonté d'assurer la visibilité de la statue jusque dans les périphéries lyonnaises. C'est dans cette optique qu'on installe un réflecteur pour concentrer sur la statue une lumière électrique, ou que l'on fait des essais pour l'illumination par projecteur. Néanmoins, tout cela a lieu dans des marges étroites dictées par les impératifs budgétaires et par la volonté de ne pas trop moderniser la fête. En 1919, la Commission refuse par exemple le projet de "pluies de flammes" proposé par l'entrepreneur, car elle estime que cela serait trop proche d'un feu d'artifice. Dans la discussion sur le projet d'illumination par projection, un membre de la Commission de Fourvière obtient l'assentiment de ses collègues en déclarant "Il faut remarquer, du reste, qu'il faut illuminer Fourvière et non l'éclairer pour rester dans la tradition".

## 2.8 FAIRE SENS

Les versions du 8 décembre varient évidemment selon la position idéologique des quotidiens lyonnais. Les journaux ne font pas que décrire, ils essaient aussi de donner ou de conserver une certaine signification à la fête. En témoigne cet extrait de la légitimiste *Gazette de Lyon* du 10 décembre 1856, qui réagit à la proposition rapportée par son rival modéré *Le Salut Public*, proposition de report des illuminations, officielles et privées, au dimanche suivant puisque les intempéries du 8 les avaient empêchées : "La réalisation de ce projet tendrait à faire de la fête du 8 un spectacle banal ou un motif de spéculation. Le jour où la fête tombe, on la célèbre avec le plus d'éclat possible. Si le temps est favorable, tant mieux, s'il ne l'est pas on fait de son mieux et l'on reporte son espoir vers le prochain anniversaire. Mais avec le système de renvoi que propose *Le Salut Public*, la fête ne tarderait pas à tomber en désuétude, parce qu'on en ferait une pure représentation pour les yeux, et non pour la piété publique, qui n'aime à se manifester avec éclat que le jour qui est fêté par l'Eglise". L'opposition politique ou idéologique à la fête peut aussi se traduire par le silence sur ses manifestations : telle fut l'attitude du *Progrès de Lyon* pendant l'affaire Dreyfus. Sans faire silence sur la manifestation, *Libération*, dans ses éditions lyonnaises (1986-1992), a usé du registre du décalage, de l'ironie, ou limité le commentaire à l'extrême, comme en 1989.

## 2.9 POLITISATION

La politisation n'est pas l'effet d'acteurs machiavéliques instillant du politique en des "lieux" qui auraient dû en être protégés. Elle est l'effet des clivages qui structurent l'espace civique national et plus encore local sous le II<sup>e</sup> Empire et la III<sup>e</sup> République, clivages qui opposent partisans et adversaires du régime impérial et républicain, libéraux et socialistes, cléricaux et anticléricaux.

On ne s'étonnera donc pas que les premières fêtes aient pu être conçues comme une réplique aux célébrations impériales officielles (celles du 2 décembre et du 15 août) puis, qu'à la suite de l'instauration de la fête nationale du 14 juillet en 1880, le 8 décembre ait pu tenir lieu d'anti-14 juillet. Les archives portent trace de cet affrontement qui tire argument notamment du décompte, d'un côté des lumignons du 8 décembre et, de l'autre, des lampions du 14 juillet.

Il s'agit littéralement pour chaque camp de se compter. Cette dissension se vérifie de fait, d'étage à étage, de rue à rue, de quartier à quartier, selon que la lumière dispensée l'est, à telle période, par les zéloteurs de Marie, à telle autre par ceux de Marianne.

Le jeu des oppositions se renforce évidemment dans les contextes de la laïcisation de l'Etat (1880), de l'Affaire Dreyfus (1894-1899), de la Séparation des Eglises et de l'Etat (1901-1905). Le camp républicain use à l'égard de ceux qu'il désigne comme "illuminés" de l'interdiction ou de la tentative de répression (interdiction des processions, taxe sur les illuminations). Dans la dernière période, le dispositif de la manifestation et de la contre-manifestation, activé par ceux qui sont dénoncés comme cléricaux nationalistes d'un côté, francs-maçons, libres-penseurs, socialistes, internationalistes, de l'autre, conduit aux échauffourées avec la police ou aux affrontements directs. En 1903, un manifestant catholique décède des suites d'une agression à l'arme blanche.

Instrument avéré de clivage, le rituel a pu, paradoxalement, fournir l'indice d'une sociabilité bonhomme qui prétendait tirer parti des atouts de la ville, ses deux fleuves, ses deux collines, mais aussi ses deux fêtes populaires, entendues alors comme fête de "Messieurs les libéraux" et fête de "Messieurs les cléricaux", 14 juillet d'été et 14 juillet d'hiver. Cette surprenante polarité anticipe, dès le XIXe siècle, sur les propriétés du rituel que nous connaissons aujourd'hui.

## 2.10 LE MELANGE DES GENRES

Tout rituel s'expose, dans son exercice même, au risque de profanation. La hantise de la profanation motive le reproche de mélange, voire de confusion des genres, reproche que l'on verra aussi bien appliqué à une solennité religieuse qu'à une cérémonie civique : ainsi du reproche de profanation du drapeau que la droite nationale adresse aux républicains lors des premières fêtes du 14 juillet, au motif que l'exhibition de l'emblème national ne saurait s'accommoder du ridicule des jeux populaires ou de la licence des bals.

Le rituel du 8 décembre tombe bien évidemment sous le coup de cette accusation, accusation que n'ont cessé de produire tous ceux qui ont déploré et déplorent encore qu'ait été trahi l'esprit originel d'un geste caractérisé avant tout comme geste de dévotion mariale. "Fête et peuple peuvent-ils justifier n'importe quoi ?", questionne le *Figaro-Lyon* le 8 décembre 1989, ignorant sans aucun doute qu'il fait ainsi écho aux remarques affligées du *Courrier de Lyon* du 10 décembre 1880 : "L'usage dégénère, on danse, on rit, comme aux vogues".

Or, le succès même de ce rituel, si on l'apprécie à l'aune de sa longévité et de sa popularité, ne tient-il pas à son instrumentalisation, bref, à son "dévoiement" ? Ce "dévoiement" a été, en premier lieu, marchand. Les commerçants lyonnais, dès les années 1870, ont su tirer avantage d'un événement conçu comme la très opportune ouverture d'une quinzaine commerciale préluant au cérémonial des étrennes de fin d'année. Les grands magasins rivalisent d'élégance et de profusion et les concours de vitrines permettent, notamment, "le grand étalage" des métiers de bouche. Mais le "dévoiement" peut s'opérer sous d'autres prétextes. Ainsi d'une illumination ponctuelle de la statue de la Vierge, lors de la visite de la flotte russe en 1893, ou lors de la foire de Lyon en 1933. "Fourvière la mystique" devient un soir "Fourvière la coquette", selon la désignation que propose l'hebdomadaire *La Vie Lyonnaise* en 1919. L'illumination est-elle, alors, autre chose que le moment d'une scénographie urbaine indispensable à l'éclat d'une "fête vénitienne", un décor flatteur où peuvent se marier

l'austérité médiévale des tours de la basilique et le dessin ajouré de la tour métallique, qui coiffent la colline depuis 1894 ?

Du mélange des genres, le 8 décembre 1988 a fourni, dans le contexte de la célébration du bicentenaire de la Révolution française, un très saisissant exemple : telle boucherie du quartier de Montchat, aux confins de Lyon et Villeurbanne, a pu, dans un décor entièrement tricolore, évoquer le bicentenaire de l'invention de la guillotine comme celui de la Déclaration des Droits de l'Homme, mais aussi honorer le centenaire de la tour Eiffel, sans renoncer pour autant à mobiliser la figure du Père Noël et celle de la Vierge protectrice. L'amalgame semble, ici, porté à son paroxysme, mais il dit le "réel" du rituel lyonnais et sans doute, aussi, le "réel" de bien d'autres rituels.

Ajoutons que l'inscription calendaire de la fête prête, elle-même, à équivoque. Dans cette période hivernale ont pu être inscrits différents motifs et types de célébration : la célébration du solstice d'hiver, la célébration chrétienne de la Conception de la Vierge et de la Nativité de son fils, la célébration juive de Hanoukka dite aussi Fête de la Dédicace ou Fête des Lumières. En longue durée, l'équivoque aura sans doute bénéficié au rituel plus qu'elle ne lui aura nui.

## 2.11 PARTICULARISME

L'identité lyonnaise, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, se réfléchit-elle dans le rituel du 8 décembre mieux que dans tout autre manifestation ? Malgré l'apparition récente d'un nouveau rituel, celui du Défilé de la Biennale de la danse (1996), on peut encore se risquer à répondre par l'affirmative à cette question. En tout état de cause, il nous faut reconnaître la singulière longévité et le surprenant pouvoir du rituel du 8 décembre, tôt posé comme "unique", unique en France et unique au monde. Il survit là où bien d'autres ont disparu, ainsi des Fêtes civiques ou des Fêtes de la Jeunesse établies par Edouard Herriot dans l'entre-deux guerres. Il est capable de renouvellement là où il faut enregistrer l'étiollement des fêtes urbaines de printemps, voire l'échec de leur tentative de renouveau, comme dans le cas des Pennons de Lyon qui visaient à acclimater, entre Rhône et Saône, le dispositif du *Palio* italien.

Mais comment alors, rendre raison de pareille durée et efficacité ? Sans doute plusieurs conditions s'avèrent-elles favorables au succès de ce qui est présenté comme la fête spécifiquement lyonnaise, ancrée dans une vénérable tradition. La première de ces conditions tient au retournement d'un inconvénient en avantage. Inconvénient évident d'une date hivernale qui installe le rituel dans une période climatique très défavorable aux manifestations de plein air ; mais avantage d'une date qui permet de jouer des contrastes de la lumière et de l'obscurité, de la chaleur et du froid et de donner à ces contrastes une résonance symbolique exceptionnelle. La seconde tient aux mœurs d'une société locale qui a ignoré le principe aristocratique d'ostentation et s'est complu dans le registre de la mesure et de la discrétion. La troisième tient à la longévité et à la qualité de la culture religieuse de la ville : ville-berceau du Christianisme, ville-siège de la Primatie des Gaules, "Petite Rome", Lyon a même connu, jusqu'à peu, un rite liturgique particulier - le rite lyonnais -, comme elle s'est honorée d'une dévotion mariale très largement anticipatrice des proclamations officielles de l'Église. La quatrième série de conditions tient aux propriétés d'un rituel qui a permis la composition précoce du domestique et du public, du spontané et de l'institutionnel, du religieux et du civil, du sacré et du profane. À cet égard, l'inventivité commerciale (exposition de nouveautés, concours de vitrines) a sans aucun doute fourni, par la mise en phase de catégories d'âge et de

catégories sociales hétérogènes, l'un des plus sûrs moyens de l'appropriation collective du rituel.

## **2.12 LE 8 DECEMBRE, ATTRACTEUR SYMBOLIQUE ?**

Au fil des années, il s'avère que le rituel du 8 décembre se trouve doté d'un pouvoir d'attraction éminent : il attire à lui nombre de manifestations a priori très étrangères au motif de son institution. Ainsi en va-t-il des inaugurations - tunnel de Fourvière (1974), rue de la République piétonnisée (1978), place Louis Pradel (1982), prolongement du métro (1984), place des Terreaux réhabilitée (1994) - mais aussi des manifestations scientifiques - Entretiens du Centre Jacques Cartier -, gastronomiques - Biennale des métiers de bouche (1983) -, artistiques - Festival de musique du Vieux Lyon (1990) -, ou encore politiques : c'est peu avant un 8 décembre, exactement le 5 décembre 1990, que le Député-Maire Michel Noir fait connaître sa décision de quitter le RPR et de fonder le mouvement *La Nouvelle Démocratie*. C'est un 8 décembre (1998), au lendemain de l'inscription par l'Unesco du site historique de Lyon au Patrimoine de l'humanité, que sont signées entre la Ville et l'Etat deux conventions, l'une pour la restauration des principaux monuments historiques de la cité, l'autre pour la rénovation du Musée Gadagne et le lancement de l'inventaire général du patrimoine architectural, urbain et industriel de Lyon.

L'indice le plus significatif de ce pouvoir d'attraction est apparu en 1989, année du bicentenaire de la Révolution française. Non seulement le 8 décembre y a été conçu comme occasion de réalisations télévisuelles de portée nationale - l'émission *Apostrophes* et le *Téléthon* - mais deux gestes de portée symbolique républicaine ont bien été accomplis à l'occasion de la Fête des Illuminations. Le premier de ces gestes est l'inauguration, dans la matinée du 8 décembre, par le maire de Lyon et par le cardinal archevêque, de trois plaques commémoratives, au pied de l'amphithéâtre des Trois Gaules. La première des plaques fait mémoire des martyrs chrétiens du IIe siècle, la seconde de la visite du Pape Jean-Paul II honorant ces martyrs en 1986, la troisième désigne expressément Lyon, Capitale des Gaules, comme le siège, au premier siècle de notre ère, du premier Parlement "national". Ne pouvant plus prétendre au statut de capitale politique, Lyon aura pu, ainsi, afficher son titre de berceau, religieux et civique, de la nation française. Ce n'est pas un bicentenaire que l'on célèbre en cette matinée du 8 décembre 1989, mais le "Bimillénaire de la Nation"... Le second geste est l'inauguration, deux jours plus tard, de l'Espace déambulatoire des Droits de l'Homme dans le Parc de la Tête d'Or. Lyon aurait-elle bel et bien, en cette année mémorable, assumé la tradition d'un 14 juillet d'été et d'un 14 juillet d'hiver, ou mis en concurrence ses deux "14 juillet" ?

## **2.13 1989 : TRABOULES BLUES**

Le 8 décembre 1989 semble, à l'image de la situation politique municipale, 8 décembre de rupture. À l'instar de son maire, Michel Noir, élu triomphalement quelques mois plus tôt, aux dépens de ses concurrents-alliés de l'UDF, Lyon se place, pour une nuit hors du commun, sous les feux de la rampe. Plus exactement, elle place ses lumignons sous les caméras d'Antenne 2 et de FR3, caméras censées réfléchir "la très belle image de Lyon" en direction de Paris et de la France entière.

Et de fait, ce 8 décembre déroge à la norme. Il y déroge par la qualité de la mobilisation municipale et associative tout comme par l'ampleur des moyens financiers mis en jeu : ceux-ci avoisinent, pour cette seule soirée, le montant de l'ensemble des subventions municipales accordées au titre de la commémoration de la Révolution. Il y déroge, bien plus encore, par son programme. Programme qui rompt avec la tradition par le registre délibérément spectaculaire qui est le sien. Par le site qu'il honore, qui n'est pas celui de Fourvière, mais celui de la colline jumelle et rivale de Croix-Rousse. Par le type d'hommage qu'il rend, non pas tant à la Madone qu'à la population différenciée, cosmopolite, d'un quartier héritier des grandes heures insurrectionnelles de la cité. Par les ressources techniques mises en œuvre qui ont certes trait à la lumière, sous les espèces de l'éclairage urbain et de la photographie (projections murales de photographies d'architecture et de portraits d'habitants), mais plus encore à la musique (le *blues* comme métaphore de l'exil, de l'émigration).

8 décembre d'exception, donc : descendre les pentes et "trabouler" au son du jazz et du blues n'est pas s'élever processionnellement vers Fourvière au son et au rythme des cantiques. Mais l'exception peut aussi désigner le non répétable. Non répétable en raison d'un double paradoxe. En premier lieu, le coup d'éclat croix-roussien résulte d'une politique de Bernard-l'hermite : plus que de la volonté et de la philosophie du maire de Lyon, il est l'effet des initiatives d'un maire d'arrondissement et d'une société (la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon) engagés dans la réhabilitation d'un quartier déshérité. Le second paradoxe tient à la personnalité du metteur en scène chargé de cet "événement nocturne". L'homme est suffisamment averti des réalités lyonnaises pour y opérer avec succès mais suffisamment étranger à la ville de Lyon pour ne pouvoir prétendre à la pérennisation d'un geste manifestement excentrique au regard des usages locaux. Le parcours-spectacle croix-roussien aura été plus conforme à l'esprit républicain d'un 14 juillet à la Jean-Paul Goude qu'à l'esprit de révérence pieuse d'une journée inspirée par le culte marial. Néanmoins, il aura bien été une date charnière dans l'histoire récente du 8 décembre.

## 2.14 UNE POLITIQUE PUBLIQUE FESTIVE

Les édiles lyonnais ont rarement été indifférents à l'existence et aux modalités d'exercice du rituel, soit qu'ils tentent de le circonscrire ou même de le combattre, soit qu'ils s'y associent. Depuis une vingtaine d'années, l'investissement municipal a changé de nature. Il ne s'agit plus, en effet, de prendre acte de l'existence d'une manifestation, il s'agit d'en garantir la permanence, voire d'en assurer la promotion. En 1989, avec l'installation de l'équipe municipale de Michel Noir, se met en place une véritable politique du 8 décembre. Délibérément inscrite dans le champ de compétence de l'adjoint en charge du rayonnement international de la ville, cette politique implique des moyens humains et financiers nouveaux, des objectifs nouveaux, une stratégie de communication nouvelle. Cette dernière a pour effet la création d'un logo, d'une procédure de labélisation, d'une désignation nationalement et internationalement identifiable, aisément traduisible : la Fête du 8 décembre, communément dite Fête des Illuminations, devient "Fête des Lumières". L'objectif n'est pas moins que de rendre comparables la manifestation lyonnaise et celles qui sont attachées aux noms de villes telles que Nîmes ou Avignon, Munich ou Rio et de promouvoir ainsi le crédit national et international d'une ville prétendant au statut de métropole européenne. Trois spectacles-événements scandent de 1989 à 1991 cette politique inédite : *Traboules-Blues* en 1989, *IlluminaSaône* en 1990, *Mozart, Lyon et le siècle des Lumières* en 1991. Ils sont synchrones avec un plan d'éclairage urbain, baptisé "plan-lumière". L'ensemble ainsi constitué relève d'une thématique cohérente de communication publique : "Lyon ville lumière". *Myrelingues*

*la brumeuse* a vécu. Une nouvelle configuration est apparue en 1999. La formule du festival - **le Festival Lyon Lumières** - prend le relais d'une politique des "événements" et des "temps forts". Ce dernier avatar se caractérise, notamment, par l'apparition d'une nouvelle catégorie d'acteurs : celle des techniciens, mais aussi des artistes et des commissaires-artistiques voués à la conception d'une "ville-luminaire", à la fois éphémère et pérenne. Il se caractérise, encore, par l'insertion de la fête mobile du 8 décembre dans un programme de manifestations qui inclue le week-end précédant ou suivant la fête "traditionnelle". Cette dernière, ainsi mise en valeur ou dévaluée selon le point de vue, est désormais le "point d'orgue" d'un ensemble de manifestations. Il se caractérise, en sus, par l'apparition, dans la communication publique, d'un champ symbolique nouveau : celui qui est associé au solstice d'hiver et aux rites d'inversion qui pouvaient le marquer.

Ces caractéristiques ne laissent guère de doutes sur la transformation profonde dont le rituel est à nouveau l'objet et l'enjeu. S'il est impossible de préjuger des effets de cette nouvelle inflexion, nous pouvons convenir qu'elle est l'indice d'une capacité nouvelle des villes à s'emblématiser dans la scénographie nocturne qu'elles produisent, dans les biens qu'elles constituent en biens communs, lieux de culte inclus. Elle est encore l'indice d'une nouvelle urbanité, de fait éloignée des espaces-temps du religieux, mais proche d'une sorte de religion civile où l'on se doit d'honorer des lieux de mémoire, de consentir au rituel des journées du patrimoine, de servir telle cause humanitaire ou de répondre à l'injonction : "Faites de la musique !". La singularité lyonnaise tiendrait, ici, dans la combinaison de la modestie continuée des illuminations privées et de la somptuosité assumée d'éclairages publics, éphémères ou pérennes, dans une version particulière de ce don qu'actualisent toute liturgie et tout spectacle : le "donner à voir".

## Quelques repères bibliographiques

Ouvrages et travaux sur Fourvière, ses lieux de culte, le 8 Décembre

**BERTHET Marine**, La fête du 8 décembre à Lyon de 1989 à 1992 , mémoire pour le DESS de développement culturel, ARSEC, 1993.

**CHALLEAT Louis**, La construction de la basilique de Fourvière à travers la correspondance des architectes (1872-1888) , thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, 1990.

Dictionnaire de spiritualité, Paris, Beauchêne, 1936-1986.

Dictionnaire de théologie catholique, Paris, Letouzey, 1902-1967.

**DUBOIS Christophe**, “Les réactions cléricales à l'étatisation. Une fête religieuse protestataire : le 8 décembre à Lyon (1870-1914)”, in S. Wahnich & M. Kaluszynski, L'Etat contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation, Paris, L'Harmattan, 1998.

**DUBOIS Christophe**, “Représenter, protester, expier. La Fête du 8 décembre à Lyon (1870-1914)”, in L'Eglise dans la rue, Presses Universitaires de Limoges, 2000.

**DUBOIS Christophe**, “Politiques festives et stratégies de promotion d'une identité locale. Lyon, 1852-1997”, in Ph. Poirrier (dir.), avec la collaboration de V. Dubois, Les collectivités locales et la culture, Les formes de l'institutionnalisation. XIXe-XXe siècles, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du Ministère de la Culture, 2002.

**DUJARDIN Philippe**, “Lyon ou l'art du contre-temps, un 14 juillet en décembre ?”, Mots, 1992.

**DUJARDIN Philippe, SAUNIER Pierre-Yves**, (dir.), Lyon, l'âme d'une ville (1850-1914), Bibliothèque Municipale de Lyon, Editions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1997.

**DUJARDIN Philippe**, “Lyon, la basilique et la préfecture ou le lieu du politique à la fin du XIXe siècle”, in Lieux de pouvoir, Europe XVe-XXe siècles, coordination G. Sabatier, R. C. Gomes, Fundação Calouste Gulbenkian, Lisboa, Acarte, 1998.

**GARDES Gilbert**, Lyon, l'Art et la Ville, Editions du CNRS, Paris 1988.

**HARDOUIN-FUGIER Elisabeth**, Voir, revoir Fourvière, Hauteville-Lompnes, s.e, 1988.

**MATHIAN Nathalie** et al., Fourvière. Éclats de foi, Lyon, Commission de Fourvière, 1996.

**ROBERT Vincent**, Les chemins de la manifestation. 1848-1914, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1996.

**SAUNIER Pierre-Yves**, Lyon au XIXe siècle : Les espaces d'une cité, thèse de doctorat en histoire, Université Lumière Lyon 2, 1992 (chapitre III).

**SAUNIER Pierre-Yves**, “Haut lieu et lieu haut : la construction du sens des lieux. Lyon et Fourvière au XIXe siècle”, *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°40-2, avril-juin 1993.

Pour les comptes-rendus des fêtes, voir les articles de *La Gazette de Lyon*, *L'Echo de Fourvière*, *Le Salut Public*, *Le Courrier de Lyon*, *Le Nouvelliste*, pour la période entre 1852 et le milieu du XXe siècle, ainsi que *Le Progrès* pour l'ensemble de la période.

Le séminaire “Espace civique, espace symbolique”, conduit par Philippe Dujardin à l'IEP de Lyon (1989-90 et 1990-91), a permis l'établissement d'une série de comptes rendus de recherche sur l'histoire et l'actualité du 8 décembre. Ces comptes rendus, élaborés par Marine Berthet, Sandrine Cortet, Anne Coutel, Christophe Dubois, Marie-Pierre Hentzien, Bénédicte Lapicorey, Sonia Laverge, Bertrand Liard, Sandrine Molgatini, Géraldine Pochon, David Roche, Hélène Siew ont été déposés au Centre de documentation de l'IEP.

### **Sources imprimées sur Notre-Dame de Fourvière et le culte marial**

**A.M.D.G** : Le pèlerin de Fourvière, Lyon, Pelagaud, 1836.

**BLANCHON Pierre-Joannes**, Histoire de la constitution du domaine de Fourvière, Lyon, Jevain, 1897.

**BOUILLARD (Abbé J.B.)**, Notre-Dame de Fourvière, son histoire, son culte et son influence, Lyon, Girard et Josserand, 1858.

**CAHOUR (Abbé A.M)**, Notre-Dame de Fourvière ou recherches historiques sur l'autel tutélaire des Lyonnais, Lyon, Pelagaud, 1838.

**CHATELUS (Abbé P.)** Notre-Dame de Fourvière et la piété lyonnaise, Lyon, Vitte, 1902.

**M.T.G.** : L'ancienne chapelle de Fourvière, Lyon, Jevain, 1894.

Manuel de dévotion à Notre-Dame de Fourvières, Lyon, Lambert Gentot, 1839.

Notre-Dame de Fourvière, patronne de la ville de Lyon, Lyon, Couvat, 1854.

**MEYNIS Dominique**, Histoire du culte de la Sainte Vierge à Lyon depuis Saint Pothin jusqu'à nos jours, Lyon, Pelagaud, 1865.

**RECOULET Louis-Léopold**, La sainte colline de Fourvière, histoire de son sanctuaire vénéré, Lyon, Perrisse, 1861.

**SACHET (Abbé A.)**, Notre-Dame de Fourvière, Bénédiction de la ville de Lyon, L'archiconfrérie de Notre-Dame, Lyon, Fourvière, 1924.

## **Petite chronologie mariale lyonnaise**

1192 : Érection de la chapelle de Fourvière sous le double patronage de Notre-Dame et Saint Thomas Becket.

1564, 1581, 1628 : Vœux du Consulat de Lyon pour repousser des épidémies de peste, adressés à la Vierge du Puy ou à Notre-Dame de Lorette.

1638 : Louis XIII voue le royaume de France à la Vierge Marie.

1638 : Vœu des recteurs de la Charité pour la guérison et la sauvegarde des orphelins gardés dans leur institution et décimés par le scorbut. Les enfants de l'hospice montent en procession à Notre-Dame de Fourvière.

1643 : Le Conseil des Echevins qui redoute une épidémie place la ville "sous la protection toute puissante de la Très Sainte et Immaculée Vierge Marie". Il s'engage à ériger une statue Place du Change, une autre sur le Pont de Saône et à processionner en corps chaque année pour la fête de la Nativité de la Vierge (8 septembre).

1751 : Agrandissement de la chapelle.

1805 : Le pape Pie VII procède à la réouverture du sanctuaire fermé depuis les années 1790.

1848 : Monseigneur de Bonald restaure la célébration publique du 8 septembre.

1851-52 : Construction du nouveau clocher de la chapelle et de la statue qui l'orne. Cette dernière est inaugurée le 8 décembre 1852.

8 décembre 1854 : Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

1896 : Consécration de la nouvelle église de Fourvière. Sa construction est consécutive à divers projets développés depuis les années 1850, et mise en œuvre à la suite d'un vœu de 1870 demandant à Notre-Dame de Fourvière de préserver Lyon de l'invasion prussienne.

1950 : Proclamation du dogme de l'Assomption de la Vierge Marie.